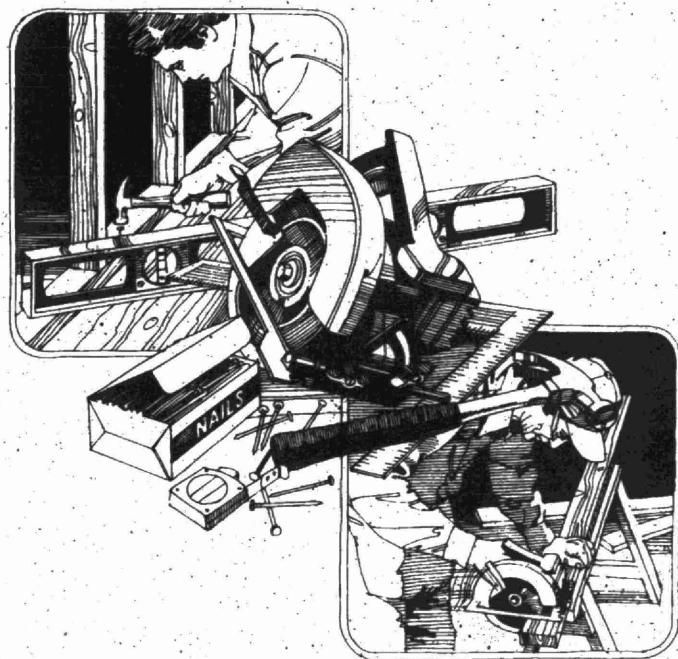


2715f

Que faire des débris de rénovation?



GUIDE SUR LE RÉACHEMINEMENT DES DÉBRIS DE RÉNOVATION



Ministère de l'Environnement
et de l'Énergie



9693600009051

Le défi à relever

- Les matériaux de construction et les décombres représentent jusqu'à 20 p. 100 du flux de déchets. Le tiers de ces matériaux résiduels est composé de débris de rénovation et de construction.
- Nombreuses sont les municipalités qui ont interdit l'enfouissement de matériaux réutilisables et recyclables, notamment :

Le bois neuf

Le placoplâtre neuf

Le carton et le papier ondulé

Les appareils électroménagers usagés

La ferraille

La maçonnerie

Les matériaux de remblayage non contaminés

- On estime que les entrepreneurs en rénovation ajoutent de 5 à 8 p. 100 au total de la facture pour recouvrer les frais d'élimination des débris.

La solution — planifier, s'informer et prendre en considération ce qui suit :

Qui est responsable de l'élimination des débris de rénovation?

- Si vous confiez vos travaux de rénovation ou de construction à un entrepreneur indépendant, spécifiez dans le contrat qu'il sera responsable de l'élimination des débris, **mais pas en bordure de la rue.**
- Si vous faites vos rénovations vous-même, la responsabilité de l'élimination des débris vous revient. Consultez le tableau plus loin.
- Beaucoup de municipalités refuseront de prendre les débris de rénovation et de construction que vous mettez en bordure de la rue.** Communiquez avec votre municipalité pour connaître les services de collecte des déchets qui sont offerts.

Mettez en pratique les « 3R »

Réduire

Moins vous achetez de matériaux, moins vous risquez d'en jeter. De plus, en n'achetant que ce qu'il vous faut, vous réaliserez des économies et protégerez l'environnement.

- Planifiez avec soin les dimensions des pièces pour qu'elles correspondent aux dimensions standard des matériaux de construction.
- Achetez des matériaux durables de bonne qualité, comme le bois séché au séchoir, afin de réduire les pertes dues à la torsion ou au rétrécissement.
- Évitez les matériaux suremballés; achetez les clous et autres matériaux en vrac.
- Mesurez une seconde fois avant de couper les matériaux.
- Utilisez les restants de matériaux d'isolation pour insonoriser les murs intérieurs.
- Achetez des matériaux qui contiennent des matières recyclées, comme des tuyaux de renvoi contenant du plastique recyclé. Optez pour les produits BÂTISSONS UN AVENIR ÉCOLOGIQUE offerts chez les détaillants de votre localité.
- Utilisez des articles préfabriqués, comme les portes montées.
- Manipulez et entreposez les matériaux avec soin pour éviter les pertes dues au bris.

Réutiliser

- Inventoriez les matériaux qui peuvent être réutilisés avant de commencer à démolir.
- Démolissez avec soin! Récupérez les articles tels que portes, fenêtres, armoires, accessoires électriques et de plomberie; ils pourront être réutilisés. Vous pouvez les donner à des amis ou à un centre de réutilisation de matériaux de construction. Vous pouvez aussi les vendre aux compagnies de récupération, aux magasins spécialisés ou lors d'une vente-débaras.
- Achetez des articles qui ont déjà servi. Vous trouverez l'adresse des centres de récupération dans les Pages Jaunes sous « Reuse » ou « Recycling Services ».

Recycler

- Inventoriez les matériaux qui peuvent être recyclés (voir à la page suivante), notamment le placoplâtre et le bois, les emballages en carton ondulé, la ferraille, le béton, les briques et les gros appareils électroménagers.

Copyright Provisions and Restrictions on Copying:

This Ontario Ministry of the Environment work is protected by Crown copyright (unless otherwise indicated), which is held by the Queen's Printer for Ontario. It may be reproduced for non-commercial purposes if credit is given and Crown copyright is acknowledged.

It may not be reproduced, in all or in part, for any commercial purpose except under a licence from the Queen's Printer for Ontario.

For information on reproducing Government of Ontario works, please contact ServiceOntario Publications at copyright@ontario.ca

Que faire des débris de construction et de rénovation

MATÉRIAUX	TRAVAUX DE RÉNOVATION FAITS SOI-MÊME	TRAVAUX EFFECTUÉS PAR UN ENTREPRENEUR
Bois neuf (sans clous ni peinture ni agrafes, etc)	▪ Réduire les pertes en achetant des articles préfabriqués. ▪ Le réutiliser dans un autre projet ou le donner à des amis qui pourraient s'en servir. ▪ L'apporter à un centre de réutilisation. ▪ Retourner au magasin le bois non coupé et les feuilles entières non utilisées. ▪ L'apporter au centre de récupération de votre localité. Communiquer avec la municipalité ou consulter les Pages Jaunes. ▪ Apporter le bois peint, traité, etc. à un centre d'élimination autorisé.	Spécifier dans le contrat que l'entrepreneur est responsable de l'élimination hors-site des débris de construction et de rénovation. Préciser que le bois, le placoplâtre et la maçonnerie neufs doivent être recyclés et non pas éliminés dans un lieu d'enfouissement. Demander à l'entrepreneur de faire un inventaire des matériaux qui peuvent être réutilisés. Précisez que les matériaux réutilisables ne doivent pas être éliminés dans un lieu d'enfouissement.
Placoplâtre neuf (retailles non peintes)	▪ Le réutiliser dans un autre projet ou le donner à des amis qui pourraient s'en servir. ▪ L'apporter à un centre de réutilisation. ▪ Retourner au magasin les feuilles entières non utilisées. ▪ L'apporter au centre de récupération de votre localité. ▪ Apporter le placoplâtre peint ou autrement traité à un centre d'élimination autorisé.	
Briques, maçonnerie et carreaux	▪ Les réutiliser dans un autre projet ou les apporter à un centre de récupération de votre localité. ▪ Les apporter à un site de remblayage.	
Ferraille	▪ Réutiliser le parement et les fixations métalliques ou les donner à des amis qui pourraient s'en servir. ▪ Communiquer avec un ferrailleur (consulter les Pages Jaunes).	
Vieilles boîtes en carton ondulé	▪ Les aplatir, les attacher en paquets et les mettre en bordure de la rue, ou les apporter au centre de récupération municipal. ▪ Communiquer avec les marchands de vieux carton ondulé (consulter les Pages Jaunes).	
Gros appareils électroménagers	▪ Les donner à des amis ou à un organisme de bienfaisance de votre localité. ▪ Communiquer avec le ferrailleur. ▪ Avant de le mettre au rebut, confiez votre vieux réfrigérateur, congélateur et climatiseur à un technicien spécialisé qui retirera les CFC qu'il contient.	
Matériaux d'isolation	▪ Les utiliser pour insonoriser les murs intérieurs ou pour isoler davantage le grenier. ▪ Les apporter au centre de réutilisation des matériaux de construction.	
Articles électriques et de plomberie, armoires	▪ Les réutiliser dans un autre projet ou les donner à des amis qui pourraient s'en servir. ▪ Les apporter au centre de réutilisation des matériaux de construction.	
Peintures, solvants et produits de scellement	▪ En acheter seulement la quantité nécessaire. ▪ Donner ce qui reste à des amis. ▪ Communiquer avec la municipalité pour connaître toutes les options d'élimination de ces produits, par exemple, les centres de récupération, les centres d'échange de peinture et les journées ou fins de semaine de collecte des déchets domestiques dangereux.	

Nous sommes là pour vous aider!

Association of Municipal Recycling Coordinators
147, rue Wyndham nord
Bureau 405
Guelph (Ontario) N1H 4E9
Téléphone : (519) 823-1990, télécopieur : (519) 823-0084

BÂTISSONS UN AVENIR ÉCOLOGIQUE*
2395, Speakman Drive
Mississauga (Ontario) L5K 1B3
Téléphone : (416) 822-4111, poste 372; télécopieur : (416) 823-1446
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie

Bureau de gestion de la réduction des déchets
40, avenue St. Clair ouest
7^e étage
Toronto (Ontario) M4V 1M2
Téléphone : (416) 325-4440, télécopieur : (416) 325-4437

**Ontario Renovator's Council
Ontario Home Builders' Association**
20, chemin Upjohn
North York (Ontario) M3B 2Y9
Téléphone : (416) 443-1545, télécopieur : (416) 443-9982
ou 1-800-387-0109 (sans frais d'interurbain)

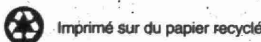
Bourse ontarienne des déchets
2395, Speakman Drive
Mississauga (Ontario) L5K 1B3
Téléphone : (416) 822-4111, poste 656; télécopieur : (416) 823-1446

Conseil du recyclage de l'Ontario
489, rue College
Bureau 504
Toronto (Ontario) M6G 1A5
Téléphone : (416) 960-0938, télécopieur : (416) 960-8053
ou 1-800-263-2849 (sans frais d'interurbain)

REMERCIEMENTS
Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario aimerait remercier le service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Toronto de son soutien et de sa collaboration précieuse dans la préparation du présent document.

* Marque officielle de la société ORTECH. BÂTISSONS UN AVENIR ÉCOLOGIQUE est une initiative conjointe d'ORTECH et de la GTHBA (Greater Toronto Home Builders' Association).

PIBS #2715F



Also available in English and Italian.